

Consultation menée par le CSP. Jeudi 19 septembre 2018 - 14H00/ 16h00

Présents :

La Présidente du CSP : Souad Ayada,
Le Secrétaire Général du CSP : David Bauduin
Délégation SIA, SNIA-IPR, SIEN-UNSA

Introduction

Après avoir rappelé les grandes lignes qui ont suivi la saisine du CSP par le Ministre, la Présidente a indiqué que les travaux des groupes d'experts (40 groupes disciplinaires) avançaient selon le calendrier imposé. Le CSP pourra ainsi siéger à partir du 11 octobre 2018 ; les résultats de ses travaux et propositions seront accessibles à partir du 15 octobre, suivant une procédure « au fil de l'eau ». La Présidente et le SG ont alors précisé que la consultation en ligne des enseignants pourrait bien avoir lieu entre le 5 et le 20 novembre 2019, que des projets de programmes seraient disponibles à la fin décembre 2018 et que la publication des programmes serait effective en janvier 2019, cela pour le niveau seconde et le niveau première. Les programmes de terminale devraient quant à eux, être rendus fin janvier 2019 pour la phase des consultations, puis disponibles début juillet 2019.

Points saillants des échanges

Le SIA, après avoir regretté l'absence de mise à disposition de documents préparatoires à cette concertation, a posé notamment les questions suivantes :

- niveau de langage utilisé dans la rédaction des programmes
- Cohérence et continuité avec le collège et l'inscription du projet dans la continuité bac -3, bac +3
- Cohérence avec les compétences du socle
- Sur la forme: y aura-t-il plusieurs "volets" comme dans les programmes de collège avec des parties communes à toutes les disciplines?

La Présidente a alors proposé de répondre – dans son champ de compétences – aux questions des représentants des inspecteurs du second degré.

De ces échanges, réalisés dans une ambiance à la fois constructive et très respectueuse, il ressort les points saillants suivants :

- Si chaque discipline doit conserver son lexique propre, le CSP est vigilant pour obtenir une rédaction des programmes où les attendus et les objectifs de formation soient explicitement décrits dans des termes accessibles aux usagers, exception faite des éléments scientifiques respectifs des notions pointues abordées dans les disciplines.
- Les travaux du CSP sont au service d'une plus grande réussite des élèves quand ils deviennent étudiants, par des indications – à défaut de véritables préconisations – permettant aux enseignants de développer des pratiques impliquant davantage les élèves dans les apprentissages et dans leur autonomie ; ainsi si la liberté pédagogique est avancée par la Directrice comme un incontournable, elle pointe comme des avancées des propositions sur des démarches de projet, la tenue de carnet personnel ou de portfolio.
- La réplique des anciennes filières, en particulier la filière S, est une éventualité à ne pas écarter, tant la pression sociale est grande, le flou des attendus universitaires persistant et enfin, les réformes des post-bac comme la CPGE non encore annoncées.
- La notion de compétence, construite et partagée avec les familles et les élèves tout au long de la scolarité obligatoire transparaîtra dans les propositions des groupes d'expert, tout en laissant chaque discipline s'emparer de cet objet que l'institution peine à définir ; la Présidente précise qu'elle a tranché pour des définitions particulières de la compétence qui font sens pour les disciplines, abandonnant l'idée d'un cadre général, qui serait alors pour elle

contraint et donc artificiel. Si les programmes ne seront plus soclés comme ceux du collège, ils resteront ouverts à certaines approches interdisciplinaires et transversales comme le laissent supposer les compétences évaluées lors de l'oral terminal. La 'correction' de la langue écrite et orale est un enjeu fort de la réforme qui implique toutes les disciplines.

- Concernant le lien avec le supérieur, le CSP reconnaît que la tâche est plus complexe.
- Chaque groupe d'expert doit proposer une réponse en termes d'évaluation des enseignements sous la forme d'une maquette. Cette maquette ne sera pas publiée, ce dossier étant repris ensuite par la DGESCO et l'IG.
- Les 'résonnances' entre disciplines apparaîtront explicitement et certains enseignements de spécialité sont déjà pluridisciplinaires.
- Le PNF est bien organisé autour de l'accompagnement de la mise en place des nouveaux programmes. De plus, le CSP demandera aux groupes d'experts de poursuivre leurs travaux pour proposer des documents d'accompagnement ; cette demande est suivie favorablement par la DGESCO.

De manière générale, la Présidente est bien consciente que les délais courts imposés à tous, le CSP compris, ne facilitent pas le recul parfois nécessaire ; elle indique d'ailleurs que le rythme politique – le quinquennat – s'est finalement imposé au calendrier des évolutions plus lentes des systèmes éducatifs.

Par ailleurs, les représentants des personnels ont pu alerter la Présidente du CSP :

- sur les dérives possibles – officines privées en manque de débouchés sur d'autres marchés saturés - lors d'interventions sur le côté 'orientation' de l'AP, en particulier dès la seconde ;
- sur l'organisation des épreuves de contrôle continu, qui vont peut-être être en contradiction avec la liberté affichée de la programmation des enseignements.

Conclusion

Enfin, il faut signaler que la Présidente estime que les groupes d'experts ont beaucoup travaillé dans le cadre imposé, et cela, quelle que soit la nature de leurs missions (enseignement obligatoire, de spécialité ou à caractère optionnel).

Le SIA restera vigilant concernant les modalités d'accompagnement et de mise en œuvre des formations auprès des enseignants. Le délai particulièrement contraint nous laisse craindre de voir se répéter les mêmes travers qu'en 2015...